

Programme

DOCTORAT EN SCIENCES DE L'EAU

3461

OBJECTIFS

CONDITIONS D'ADMISSION

LISTE DES ACTIVITÉS

PROGRAMME POUR LES ÉTUDIANTS ADMIS AVANT LE TRIMESTRE D'ÉTÉ 2016

[Cliquez-ici pour le programme pour les étudiants admis À PARTIR du trimestre d'été 2016](#)

RESPONSABLE

Sophie Duchesne

GRADE

Philosophiae doctor, Ph.D.

OBJECTIFS

La compréhension des problèmes des ressources en eau et des milieux aquatiques nécessite l'apport de plusieurs disciplines scientifiques et leur résolution demande une approche multidisciplinaire réelle et intégrale. Le programme de doctorat en sciences de l'eau vise à former des chercheurs spécialisés capables de cerner et résoudre ces problèmes, et de répondre ainsi aux besoins sociaux qui se manifestent dans ce secteur. Il permet à l'étudiant d'élargir et d'approfondir ses connaissances dans le domaine de l'eau tout en lui permettant de se spécialiser dans un des champs d'études qui y sont reliés.

CONDITIONS D'ADMISSIONS

Être titulaire d'une maîtrise, ou l'équivalent, en sciences de l'eau ou dans tout autre discipline ou domaine pertinents des sciences pures ou appliquées; ou être titulaire d'un grade de bachelier, ou l'équivalent, et posséder les connaissances requises et une formation appropriée. De plus, il doit y avoir adéquation entre la formation antérieure du candidat et celle requise pour entreprendre des études dans le programme d'enseignement visé.

Le candidat doit démontrer que ses orientations de recherche sont conformes aux objectifs des programmes de recherche qui supportent le programme d'enseignement visé.

Le candidat doit posséder un dossier académique de haute qualité, dont de très bons résultats scolaires d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou l'équivalent.

Le candidat doit démontrer sa capacité à réaliser des recherches de qualité.

Le candidat doit avoir choisi un directeur de recherche et obtenu l'acceptation motivée de celui-ci.

Tout candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française parlée et écrite.

LISTE DES ACTIVITÉS

La liste des activités disponibles pour l'année est publiée en juin. De plus, un minimum d'étudiants est exigé pour qu'une activité soit offerte.

Douze crédits parmi les activités des séries 200, 400, 500 et 900. À cette fin, les cours des programmes en science de la terre dont les sigles commencent par GEO et GLG sont considérés comme faisant partie de la série 400.

L'étudiant doit s'inscrire à six crédits de cours en dehors de sa discipline de base.

Travaux dirigés (quatre crédits) :

EAU801 Travail dirigé I (4 cr.)

EAU802 Séminaires et conférences (1 cr.)

Note

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

Note

Lors de sa demande d'admission, le candidat devra soumettre un texte d'environ deux pages démontrant sa motivation de recherche et l'adéquation entre son cheminement antérieur et le domaine de recherche dans lequel il entend réaliser sa thèse ainsi que ses capacités à réaliser des recherches de qualité; des cours d'appoint pourront, dans certains cas, être imposés aux étudiants dont la formation antérieure dans le domaine des sciences de l'eau est jugée insuffisante.

L'INRS admet de nouveaux étudiants à ce programme en vue d'une première inscription à l'un ou l'autre des trois trimestres.

Ce programme de recherche comporte quatre-vingt-dix crédits. Ce programme accepte les étudiants selon les deux régimes d'études, soit le temps complet ou le temps partiel.

EAU803 Séminaire de recherche (1 cr.)

Examen doctoral (six crédits) :

L'examen doctoral a lieu au plus tard durant le sixième trimestre du programme de doctorat. L'inscription à cette activité a lieu au début du trimestre visée.

EAU804 Examen doctoral (6 cr.)

Thèse (soixante-six crédits)

Chaque étudiant est tenu de rédiger une thèse qui démontre l'aptitude de l'auteur à mener à bien une recherche scientifique originale.

HAUT